

## GLOSSAIRE DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION

**accès** : le fait d'engager la consultation d'un document sur un serveur. Note : Le nombre d'accès est une mesure de l'audience d'un site ou de la fréquence de consultation d'un document.

**accessibilité numérique** : Cela consiste en la mise à la disposition de tous les individus, quel que soit leur matériel ou logiciel, leur infrastructure réseau, leur langue maternelle, leur culture, leur localisation géographique, ou leurs aptitudes physiques ou mentales, des ressources numériques (et notamment celles mises en ligne sur le web). L'Europe reconnaît l'accessibilité numérique comme une obligation citoyenne.

**administrateur de la base de données** : personne responsable de la gestion, du bon fonctionnement et de la sécurité de la base de données

**ancrage** : Zone déterminée d'un document servant de départ ou d'arrivée à un lien hypertextuel avec une autre zone de ce document ou avec une zone déterminée d'un autre document.

**architecture client-serveur** : mode de communication entre plusieurs ordinateurs d'un réseau qui distingue un ou plusieurs postes clients du serveur : chaque logiciel client peut envoyer des requêtes à un serveur. Par exemple : la consultation de pages sur un site internet fonctionne sur une architecture client/serveur. Un internaute connecté au réseau via son ordinateur et un navigateur Web est le client, le serveur est constitué par le ou les ordinateurs contenant les applications qui délivrent les pages demandées. Dans ce cas, c'est le protocole de communication HTTP qui est utilisé.

**ascenseur** : élément d'une interface graphique que l'on trouve sur le bord d'une fenêtre pour indiquer où l'on se trouve dans le document, lorsque celui-ci est plus grand que la fenêtre.

**barre de titre** : ligne supérieure d'une fenêtre, où l'on trouve son nom, celui du document qu'elle contient et quelques informations.

**barre d'outils** : élément d'une interface graphique réunissant toute une série d'icônes représentant des outils.

**base de données** : ensemble de données (informations sous forme électronique) relatif à un domaine défini de connaissances et organisé pour être offert aux consultations d'utilisateurs

**base de données de gestion de collections** : regroupement des informations disponibles sur les objets d'une collection, logiquement structurées entre elles et exploitables au moyen d'un logiciel spécialisé.

**bruit** : toute réponse non pertinente à une recherche documentaire.

**champ** : rubrique contenant des informations de même type (ex : titre, auteur, date d'acquisition d'un objet, etc)

**connecteur logiciel** : mécanisme logiciel de communication entre processus informatiques, souvent utilisé entre une application et un réseau.

**connexion** : Procédure permettant à un utilisateur de se mettre en relation avec un système informatique et, si nécessaire, de se faire reconnaître de celui-ci.

**conversion des données** : opération qui consiste à traduire des données d'un format vers un autre format au moyen d'un programme informatique qui peut être intégré ou non au logiciel

**convivialité** : qualité d'un système de traitement de l'information qui comporte des éléments destinés à rendre aisé et vivant le dialogue avec l'utilisateur.

**définition** : la définition d'une image numérique s'exprime par le nombre de pixels dans la largeur et par le nombre de pixels dans la hauteur. La définition est tributaire de la résolution, mais également de la taille de l'image souhaitée en sortie. Nombre fixé de lignes, formées de pixels, qui constituent l'image sur un écran.

**dématérialisation** : Possibilité d'échanger des documents sous forme électronique, remplaçant leur version papier. La dématérialisation d'une procédure est la dématérialisation des documents papier liés à cette procédure (formulaire en ligne, etc).

**descripteur** : mot ou groupe de mots choisi pour caractériser les informations contenues dans un document et pour faciliter les recherches documentaires. Les descripteurs font en général partie d'une liste de vocabulaire contrôlé, organisé et limité appelée thésaurus.

**descripteur associé** : pour ouvrir d'autres pistes de recherche, certains descripteurs d'un thésaurus sont associés au descripteur considéré en raison de leur sens proche (*naïade*, descripteur associé à *eau*). Il est également justifié d'associer des descripteurs qui désignent des concepts similaires mais non équivalents, des concepts complémentaires ou encore des concepts contraires (*sécheresse*, descripteur associé à *eau*).

**descripteur générique** : descripteur désignant une notion englobant d'autres notions plus fines représentées par des termes spécifiques (*bois*, générique de *bois fruitier*, *bois exotique*, etc)

**descripteur spécifique** : descripteur désignant une notion plus large représentée par un terme générique (*chêne*, spécifique de *bois*)

**domaine** : Ensemble d'adresses faisant l'objet d'une gestion commune.

**donnée** : Représentation d'une information sous une forme conventionnelle destinée à faciliter son traitement.

**droit d'accès** : ensemble de règles qui déterminent les conditions d'accès et d'intervention des utilisateurs sur la base de données. Ils sont généralement définis par l'administrateur de la base.

**Dublin Core** : schéma de [métadonnées](#) générique qui permet de décrire des [ressources numériques](#) ou physiques et d'établir des relations avec d'autres ressources. Il comprend officiellement 15 éléments de description formels (titre, créateur, éditeur), intellectuels (sujet, description, langue...) et relatifs à la [propriété intellectuelle](#). Le Dublin Core fait l'objet de la norme internationale [ISO 15836](#).

**ergonomie** : étude de la facilité et de la souplesse d'utilisation d'un système, ainsi que de sa bonne adaptation aux objectifs recherchés, en tenant compte du bien-être de l'utilisateur

**extranet** : réseau de télécommunication et de téléinformatique constitué d'un intranet étendu pour permettre la communication avec certains organismes extérieurs, par exemple des clients ou des fournisseurs.

**fenêtre** : partie rectangulaire de l'écran d'un ordinateur à l'intérieur de laquelle sont affichées les informations relatives à une activité déterminée.

**format (de données)** : convention informatique permettant de pré-déterminer la structure, la représentation et le stockage des données.

**formulaire** (boîte de dialogue) : [fenêtre](#) ou document présentant des champs permettant d'entrer des infos qui seront envoyées au serveur

**forum** : Service permettant discussions et échanges sur un thème donné ; chaque utilisateur peut lire à tout moment les interventions de tous les autres et apporter sa propre contribution sous forme d'articles

**fournisseur d'accès** : organisme offrant à des clients d'accéder à l'internet, ou, plus généralement, à tout réseau de communication

**GED (gestion électronique de documents)** : ensemble de techniques et de [logiciels](#) qui

permettent de traiter les éléments disparates d'un même document comme un tout, de façon dynamique. La gestion électronique de documents assure l'intégration de documents issus de [sources](#) diverses, leur [identification](#), leur [archivage](#), leur restitution, leur administration et leur sécurité (physique et niveaux de confidentialité).

**géoportail** : portail consacré principalement à l'accès aux ressources en données et services à référence spatiale.

**hiérarchie** : Dans un thésaurus, une hiérarchie est un système montrant les relations entre des termes, de concepts généraux et vastes aux catégories plus précises. Une relation hiérarchique existe entre un descripteur spécifique et un descripteur générique.

**hypéronymie** : un hypéronyme est un terme dont le sens inclut celui d'un ou de plusieurs autres (ex : animal est un hypéronyme de cheval)

**hypertexte** : Système de renvois permettant de passer directement d'une partie d'un document à une autre, ou d'un document à d'autres documents choisis comme pertinents par l'auteur.

**hyponymie** : un hyponyme est un mot dont le sens est hiérarchiquement plus spécifique que celui d'un autre. On parle aussi de relation "partie - tout" (ex : tulipe est un hyponyme du mot fleur)

**icône (n.f.)** : Sur un écran, symbole graphique qui représente une fonction ou une application logicielle particulière que l'on peut sélectionner et activer au moyen d'un dispositif tel qu'une souris

**indexation** : Opération destinée à représenter par les éléments d'un *langage documentaire* ou naturel des données résultant de l'analyse du contenu d'un *document* ou du *document* lui-même.

**interface graphique** : Programme, ou plus souvent ensemble de programmes,

permettant une utilisation plus intuitive d'un système que par l'intermédiaire d'une [ligne de commande](#) absconse.

**internet** : Réseau mondial associant des ressources de télécommunication et des ordinateurs serveurs et clients, destiné à l'échange de messages électroniques, d'informations multimédias et de fichiers. Il fonctionne en utilisant un protocole commun qui permet l'acheminement de proche en proche de messages découpés en paquets indépendants. Note : L'acheminement est fondé sur le protocole *IP (Internet Protocol)*, spécifié par l'*Internet Society (ISOC)*. L'accès au réseau est ouvert à tout utilisateur ayant obtenu une adresse auprès d'un organisme accrédité. La gestion est décentralisée en réseaux interconnectés.

**interopérabilité** : Notion désignant la capacité de plusieurs systèmes capables à communiquer entre eux, qu'ils soient semblables ou de natures différentes. L'interopérabilité nécessite que les communications obéissent à des normes.

**intranet** : Réseau de télécommunication et de téléinformatique destiné à l'usage exclusif d'un organisme et utilisant les mêmes protocoles et techniques que l'internet

**langage documentaire** Ensemble organisé de termes normalisés utilisé pour représenter le contenu des documents à des fins de mémorisation pour une recherche ultérieure. On distingue essentiellement dans les langages documentaire, les classifications et les thésaurus (Chaumier 1988). Langage artificiel constitué de représentations de notions et de relations entre ces notions et destiné, dans un système documentaire, à formaliser les données contenues dans les documents et dans les demandes des utilisateurs (AFNOR 1987).

**langage naturel** : il est plus riche que le vocabulaire contrôlé mais peut être implicite, redondant et ambigu. Dans une base de données, une interrogation en langage naturel peut offrir la possibilité à l'internaute de ne pas avoir à construire une requête en manipulant les opérateurs booléens ni à choisir les bons descripteurs. Une recherche en langage naturel risque de générer du bruit.

**lien électronique** : zone d'une page Web sur laquelle le fait de cliquer

provoque l'ouverture d'une nouvelle page Web. Peut être représenté par n'importe quel objet de la page (Texte, image...), et souvent mis en relief par le style graphique.

**liste d'autorité** : liste de termes normalisés et approuvés permettant un enregistrement contrôlé de l'information pour faciliter les opérations de saisie et de recherche. La liste peut être ouverte ou fermée.

**logiciel** : ensemble des programmes, procédés et règles, et éventuellement de la documentation, relatifs au fonctionnement d'un ensemble de traitement de données.

**logiciel de gestion de collections** : logiciel spécialisé qui permet de construire une base de données servant à gérer les informations sur les objets de collection, qu'ils appartiennent ou non au musée

**logiciel de navigation (navigateur)** : Dans un environnement de type internet, logiciel qui permet à l'utilisateur de rechercher et de consulter des documents et d'exploiter les liens hypertextuels qu'ils comportent.

**logiciel de traitement de texte** : Logiciel permettant de créer, de modifier et de mettre en forme des documents en vue de les conserver, de les transmettre ou de les imprimer.

**logiciel libre** : logiciel distribué avec l'intégralité de ses programmes-sources, afin que l'ensemble des utilisateurs qui l'emploient, puissent l'enrichir et le redistribuer à leur tour. Note : Un logiciel libre n'est pas nécessairement gratuit et les droits de la chaîne des auteurs sont préservés.

**masque de saisie** : filtre qui permet d'organiser l'écran de travail en fonction de paramètres (choix et ordre des champs, droits d'accès) correspondant aux besoins de la saisie.

**menu déroulant** : élément d'une interface graphique contenant des entrées représentant les fonctions d'un programme et sur lesquelles il suffit de [cliquer](#)

pour appeler la fonction correspondante

**métadonnée** : donnée qui renseigne sur la nature de certaines autres données et qui permet ainsi leur utilisation pertinente.

**migration de systèmes** : changement de système informatique, soit au niveau matériel, soit au niveau logiciel

**modem** : appareil assurant l'adaptation des signaux échangés entre un appareil terminal numérique, par exemple un ordinateur, et une ligne téléphonique analogique. Note : Le terme « modem » résulte de la contraction de « modulateur-démodulateur », cet appareil associant un modulateur à l'émission et un démodulateur à la réception.

**modérateur** : Personne qui veille au respect de l'objet et du règlement des échanges de messages électroniques effectués dans un cadre organisé. Le modérateur veille notamment à éviter les arrosages publicitaires et les bombardements, ainsi que les propos qui pourraient constituer des infractions pénales. Dans un fonctionnement en différé, comme pour certains forums ou listes de diffusion, le modérateur examine les articles ou messages reçus des participants et en accepte ou en refuse la diffusion. Dans un fonctionnement en direct, le modérateur agit par des avertissements et par exclusion des contrevenants.

**moteur de recherche** : Système d'exploitation de banque de données, et, par extension, serveur spécialisé permettant d'accéder sur la toile à des ressources (pages, sites, etc.) à partir de mots clés.

**non-descripteur** : terme rejeté au sein d'un thésaurus. Il peut s'agir de synonymes, abréviations ou variantes orthographiques du concept retenu comme descripteur (non descripteur : *géôle*, utiliser : *prison*)

**normalisation** : démarche par laquelle sont fixées des règles à

partir desquelles l'information doit être formalisée et structurée de façon logique et cohérente pour permettre une exploitation efficace des données et l'échange d'informations au-delà de la compatibilité des logiciels et des plates-formes employés par chacun.

**norme technique** : document établi par consensus, qui fournit, pour des usages communs et répétés, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques, pour des activités ou leurs résultats, garantissant un niveau d'ordre optimal dans un contexte donné". (AFNOR). C'est la synthèse d'un savoir ou d'un savoir-faire technique ou méthodologique d'une profession mise en forme collectivement et rendue "officielle" (publiée) par un organisme de normalisation reconnu. L'utilisation des normes - notamment des normes du management de l'information et des normes documentaires - évite de réinventer des solutions ; elle permet des échanges techniques, elle facilite la gestion, elle constitue un langage commun entre professionnels et procure bien d'autres avantages.

**notice** : fiche signalétique de l'objet lui-même, sans les données de gestion. Ce terme est emprunté au vocabulaire de la bibliothéconomie.

**numérisation** : action de transformer un signal [analogique](#) en signaux [numériques](#) équivalents du point de vue de l'information transmise, pour qu'ils soient traités par ordinateur (Le Jargon). Processus qui produit un fichier numérique à partir d'un objet (image fixe, animée, son).

**OAI** : Norme [OASIS](#) version française (mars 2005). Cf site : "Pérennisation des Informations Numériques, Modèle de référence pour un Système ouvert d'archivage d'information (OASIS)" [http://132.149.11.176/pin/pin\\_normes.html](http://132.149.11.176/pin/pin_normes.html)

**occurrence** : Nombre de fois où un mot ou une expression apparaît dans un texte. Le nombre d'occurrences permet d'évaluer la fréquence d'apparition des descripteurs recherchés, dans une base de données par exemple. (Voir Base de données, Descripteur)

**ontologie** : En ingénierie des connaissances, le mot " ontologie " désigne l'ensemble des connaissances relatives à un domaine : objets, concepts, relations et propriétés ; ainsi que les termes les dénotant. En [informatique](#), une [ontologie](#) est un

système de [représentation des connaissances](#).

**opérateur(s) booléen(s)** : L'adjectif " booléen " vient du nom du mathématicien Boole. Ces opérateurs sont basés sur la théorie des ensembles. Dans une base de données, les opérateurs booléens (ET = intersection, OU = union, SAUF = exclusion) permettent de faire une recherche avec un ou plusieurs mots en interrogeant un ou plusieurs champs. L'opérateur ET implique que les termes de votre recherche soient contenus dans les documents. (*paysage ET Normandie*, les réponses contiendront obligatoirement les deux mots). L'opérateur OU implique que l'un ou l'autre des termes de votre recherche soit contenu dans les documents (*Bretagne OU Normandie*, les réponses contiendront soit *Bretagne*, soit *Normandie*, soit les deux à la fois). L'opérateur SAUF implique que le terme suivant SAUF ne figure pas dans les documents (*paysage SAUF Normandie*, les réponses contiendront *paysage* mais pas *Normandie*)

**pertinence** Ce sont les bonnes réponses obtenues par une requête. Le taux de pertinence est le % exprimant le rapport entre le nombre de documents pertinents extraits et le nombre total de documents extraits. La pertinence est l'inverse du bruit.

**pixel** : 1) Abréviation de Picture Cell. Élément de base d'une image ou d'un écran, c'est-à-dire un point. 2) Le plus petit élément d'une surface de détection, d'une image échantillonnée ou d'une surface de visualisation, auquel on puisse affecter individuellement des caractéristiques visuelles. "Pixel" est la forme abrégée de picture element (en angloaméricain, picture est souvent abrégé en pic ou ec pix).

**polysémie** : un polysème est un mot unique qui présente deux ou plusieurs sens différents (ex : capitaine est un chef militaire mais aussi un poisson)

**polysémie** caractère d'un terme possédant plusieurs sens

totalemment ou partiellement distincts (AFNOR).

**portail** : page d'accueil d'un site de l'internet mettant à la disposition de l'internaute un large ensemble de ressources et services intérieurs et extérieurs au site.

**précision** : la précision est une mesure de la capacité du système à retrouver uniquement les documents pertinents.

**profil par défaut** : profil type livré par le développeur lors de l'installation du logiciel et qui comprend tous les champs disponibles pour saisir, voir, imprimer ou exporter des données

**profil utilisateur** : profil type défini par l'administrateur de la base de données en fonction de droits et des besoins de chaque utilisateur.

**référencement** : enregistrement d'un site Web dans les moteurs et répertoires de recherche, afin de le faire connaître aux internautes, d'en accroître la visibilité et d'en augmenter ainsi le nombre de visiteurs.

**référentiel** : ensemble structuré d'informations utilisé pour l'exécution d'un logiciel et constituant un cadre commun à plusieurs applications

**relation sémantique** relation unissant les termes entre eux à l'intérieur d'un thésaurus. On distingue en général les relations d'équivalence, de hiérarchie et d'association (Chaumier 1988).

**requête** : commande répondant à une syntaxe précise permettant la manipulation d'informations à l'intérieur d'une base de données. Selon les droits d'accès des utilisateurs à la base de données, les requêtes permettent de sélectionner, supprimer, ajouter ou mettre à jour des enregistrements dans une base de données.

**réseau informatique** : ensemble des moyens matériels et logiciels mis en œuvre pour assurer les communications

entre ordinateurs, stations de travail et terminaux informatiques

**résolution** : nombre de pixels par pouce (ppp) d'une image numérique. (On rencontre aussi fréquemment les expressions équivalentes: ppi = pixel per inch ou dpi = dot per inch) Rappel: 1 pouce (ou inch) = 2,54 cm. Plus la résolution sera grande plus la qualité de l'image sera fine. Les résolutions les plus fréquentes sont 72 dpi (basse résolution) et 300 dpi (haute résolution)

**serveur** : matériel, logiciel ou système informatique destiné à fournir un service déterminé à d'autres systèmes informatiques ou à des utilisateurs connectés sur un réseau. Ordinateur dédié à l'administration d'un [réseau informatique](#). Il gère l'[accès](#) aux ressources et aux [périphériques](#) et les [connexions](#) des différents [utilisateurs](#). Il est équipé d'un [logiciel](#) de gestion de réseau : un [serveur de fichiers](#) prépare la place mémoire pour des [fichiers](#), un serveur d'impression gère et exécute les sorties sur [imprimantes](#) du [réseau](#), enfin un [serveur d'applications](#) rend disponible sur son [disque dur](#) les programmes pouvant être appelés à travers le réseau.

**silence** : dans une recherche documentaire, il y a silence lorsque des documents pertinents et existant dans la base de données ne sont pas sélectionnés à la suite de l'interrogation.

**site (internet)** : ensemble de documents et d'applications placés sous une même autorité et accessibles par la toile à partir d'une même adresse universelle

**synonymie** : deux termes dont le sens est proche l'un de l'autre sont des synonymes, même si chacun exprime une variante de sens. Par exemple, les mots *complexe*, *compliqué* et *difficile* sont des synonymes même s'ils n'ont pas tout à fait le même sens. Dans un vocabulaire contrôlé, une relation de synonymie permet d'obtenir le même nombre de réponses que l'on interroge avec le descripteur ou avec l'un de ses synonymes. (*Roma*, synonyme de *Rome* ; *28 et Eure et Loir*, synonymes d'*Eure-et-Loir*, etc).

**système d'information** : ensemble de ressources techniques (données et outils), organisationnelles et humaines dédié à l'atteinte d'un objectif , à l'accomplissement d'une mission d'un organisme. Certaines des ressources qu'un système d'information met en oeuvre peuvent être mises en

cohérence avec des ressources de systèmes d'information autres et une partie de celles-ci peuvent alors être mutualisées.

**système d'information géographique (SIG)** : cette expression distingue les systèmes d'information qui traitent exclusivement ou principalement d'information à référence spatiale. Il convient de la réserver aux applications informatiques génériques dédiées au traitement des informations à référence spatiale, dans la mesure où la plupart des systèmes d'information intègrent aujourd'hui une part de données à référence spatiale.

**système de gestion de base de données** : pour une base de données, logiciel permettant d'introduire les données, de les mettre à jour et d'y accéder.

**tableur** : logiciel de création et de manipulation interactives de tableaux numériques

**téléchargement** : transfert de programmes ou de données d'un ordinateur vers un autre

**temps réel** : mode de traitement qui permet l'admission des données à un instant quelconque et l'obtention immédiate des résultats

**thésaurus** : un outil de contrôle du vocabulaire, dont l'utilisation

doit rendre la recherche documentaire plus efficace. Un thésaurus est une liste de termes organisée, se rapportant à un ou plusieurs domaines de la connaissance. Les termes inscrits dans un thésaurus sont des descripteurs. La plupart des bases de données ont leur thésaurus dans lequel on choisit les descripteurs décrivant les documents cités dans la base. Un thésaurus indique les termes utilisés pour décrire sans ambiguïté le contenu des documents au détriment d'autres termes, non utilisés. Le vocabulaire sur un thème précis est donc regroupé, limité, classé et régi par des relations de hiérarchie, d'équivalence ou de parenté entre les termes (descripteur générique, descripteur spécifique, descripteur associé). Les modalités d'emploi des descripteurs peuvent être brièvement expliqués dans des notes d'application (ou notes d'usage).

**troncature** : La troncature est un signe qui remplace une ou plusieurs lettres d'un mot. Elle permet de rechercher des termes qui ont une racine identique en substituant un ou plusieurs caractères par un symbole. Ce symbole est généralement un astérisque ; dans JOCONDE, la troncature est utilisée à droite des mots et symbolisée par le signe +.

**validation de contenu** : opération de contrôle de la fiabilité et de la qualité des informations.

**virus** : logiciel malveillant, généralement de petite taille, qui se transmet par les réseaux ou les supports d'information amovibles, s'implante au sein des programmes en les parasitant, se duplique à l'insu des utilisateurs et produit ses effets dommageables quand le programme infecté est exécuté ou quand survient un événement donné

**visite** : succession d'accès à des documents liés entre eux à l'intérieur d'un site

**vocabulaire contrôlé** : un vocabulaire contrôlé est une liste de vocabulaire qui n'a pas l'ambiguïté du langage naturel. Dans une base de données, le vocabulaire contrôlé garantit qu'un sujet sera décrit avec les mêmes termes préférentiels. Durant une recherche, on peut ainsi trouver plus facilement tous les renseignements relatifs à un sujet précis. Lorsque cette liste de vocabulaire est organisée et régie par des relations sémantiques, on parle de thésaurus.

**xml** : Créé au départ pour la diffusion de documents complexes et volumineux destinés au Web, le langage XML sert aujourd'hui surtout de standard d'échange pour une variété de données très étendue. C'est un métalangage qui permet de séparer le contenu d'un document de sa présentation et de définir son propre langage pour décrire ce contenu.

#### Les définitions sont issues des outils suivants:

- Glossaire de terminologie documentaire du département des collections de la Direction des musées de France, en ligne sur Joconde (<http://www.culture.gouv.fr/documentation/joconde/fr/partenaires/AIDEMUSEES/terminologie-documentaire.htm>)
- [Dictionnaire de terminologie archivistique \(Direction des Archives de France\)](http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/archivistique/DAFterminologiealphabetique.html) : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/archivistique/DAFterminologiealphabetique.html>
- [Criter. base de données terminologique \(Délégation générale à la langue française et aux langues de France\)](http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/terminologie/base-donnees.html) <http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/terminologie/base-donnees.html>
- [Glossaire professionnel \(Services techniques des bibliothèques de l'Université du Québec à Montréal\)](http://www.bibliotheques.uqam.ca/bibliotheques/serv_techniques/analyse/politiques/POL_glossaire.HTML) [http://www.bibliotheques.uqam.ca/bibliotheques/serv\\_techniques/analyse/politiques/POL\\_glossaire.HTML](http://www.bibliotheques.uqam.ca/bibliotheques/serv_techniques/analyse/politiques/POL_glossaire.HTML)
- Dictionnaire de l'informatique et d'internet : <http://www.dicofr.com/>
- Dictionnaire d'informatique francophone : <http://jargonf.org/wiki/Accueil>
- Manuel pratique d'informatisation : des collections à la base de données" / Danielle Brochu. Somogy, 2004
- Grand Dictionnaire Terminologique de l'Office québécois de la langue française [http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/gdt\\_bd12.html](http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/gdt_bd12.html)